

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 7 février 2023 à 19H.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

1. Avis motion et dépôt de projet de règlement
2. Avis motion et dépôt projet de règlement
3. Avis motion et dépôt projet de règlement

5. FINANCES

1. Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

1. Ressource externe Architectes
2. Ressource externe ingénieurs

3. Achat matériel pompier

7. LOISIRS ET CULTURE

1. Collecte de sang
2. Rapport final PDT local terrain de volley-ball
3. Demande dans le programme expérience emploi jeunesse de l'ACPL

8. RAPPORT

9. CORRESPONDANCE

10. AUTRES SUJETS

1. Paiement CIM
2. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

11. Période de questions

12. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-28 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2023-02-29 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier et la séance d'ajournement du 31 janvier 2023.

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT

2023-02-30 Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Shawn Marier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 226-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 389 959\$ pour la réfection intérieure du bâtiment sis au 463 rue principale.

Il est, par la présente, déposé par monsieur Shawn Marier, le projet du règlement numéro 226-2023 intitulé Règlement numéro 226-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 389 959\$ pour la réfection intérieure du bâtiment sis au 463 rue principale qui sera adopté à une séance subséquente.

4.2. AVIS MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT

2023-02-31 Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Stéphane Veilleux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 227-2023 décrétant une modification des tarifs pour les permis et certificat en lien avec le règlement au 52-2006 .

Il est, par la présente, déposé par monsieur Stéphane Veilleux, le projet du règlement numéro 227-2023 qui sera adopté à une séance subséquente.

4.3. AVIS MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT

2023-02-32 Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Karine Champagne, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 228-2023 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection d'une section du rang Le Petit-Shenley.

Il est, par la présente, déposé par madame Karine Champagne, le projet du règlement numéro 228-2023 intitulé règlement numéro 228-2023 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection d'une section du rang Le Petit-Shenley qui sera adopté à une séance subséquente.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2023-02-33 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de janvier 2023 au montant total de 389 199,60\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 42 996.99 \$
Factures payées : 60 243.57 \$
Factures à payer : 285 959.04 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. RESSOURCE EXTERNE ARCHITECTES

2023-02-34

Considérant que le conseil municipal désire avoir le carnet de santé pour un bâtiment municipal existant ;

Considérant que la firme d'architectes Atelier D peut nous fournir ce bilan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la firme d'architectes Atelier D nous fournira le carnet de santé pour un bâtiment municipal existant;

Que la dépense soit prise au surplus cumulé de la municipalité.

6.2. RESSOURCE EXTERNE INGÉNIEUR

2023-02-35

Considérant que le conseil municipal désire avoir le carnet de santé pour un bâtiment municipal existant;

Considérant que la firme WSP peut nous fournir ce bilan ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la firme WSP nous fournira le carnet de santé pour un bâtiment municipal existant;

Que la dépense soit prise au surplus cumulé de la municipalité.

6.3. ACHAT MATÉRIEL POMPIER

2023-02-36

Considérant que le chef pompier recommande l'achat de 4 radios pour se conformer à la Cauca;

Considérant que l'entreprise Le Pro du CB nous a fourni une soumission au montant de 2780\$ plus taxes pour l'achat de ces 4 radios;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat pour les 4 radios aux coûts de 2780\$ plus taxes soit autorisé et pris au budget du service incendie.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1. COLLECTE DE SANG

2023-02-37

Considérant que Hema-Québec désire offrir une collecte de sang à St-Honoré le 26 mai ;

Considérant que la Municipalité possède un local pour les accueillir ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la location gratuite du centre multifonctionnel Desjardins vendredi le 26 mai 2023 pour la collecte de sang gérée par Hema-Québec ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à l'événement et en sera la principale responsable.

7.2. RAPPORT FINAL PDT LOCAL TERRAIN DE VOLLEY-BALL

2023-02-38

Considérant que la MRC, dans sa politique de développement du territoire volet local, a promis une aide financière maximale de 21 123,49 \$ ou 80% du montant final pour le projet de terrain de volley-ball ;

Considérant que les factures sont compilées pour un montant de 26 404,36\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le rapport financier pour le projet du terrain de volley-ball ;

Que la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à fournir ce rapport de fin d'activité à la MRC pour recevoir les sommes restantes à l'entente.

7.3. DEMANDE DANS LE PROGRAMME EXPÉRIENCE EMPLOI JEUNESSE DE L'APCL

2023-02-39

Considérant que l'Association canadienne des parcs et loisirs offre une aide financière dans le programme Expérience emploi jeunesse ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour le salaire d'un employé estival et d'un mentor ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière dans le programme Expérience emploi jeunesse de l'association canadienne des parcs et loisirs;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

8. RAPPORT

9. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2023.

10. AUTRES SUJETS

10.1. PAIEMENT CIM

2023-02-40

Considérant que la municipalité reçoit les services de la Coopérative Informatique Municipale pour le soutien à la comptabilité ;

Considérant qu'une facture de 8048,25\$ plus taxes doit être payée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement de 8048,25\$ plus taxes soit effectué à la Coopérative informatique Municipale payé via le budget d'opération municipal.

2023-02-41 10.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

Considérant que selon l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit soumettre au conseil une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales ;

Considérant que le conseil doit approuver cette liste ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Qu'un extrait de cette liste soit transféré à la MRC Beauce-Sartigan.

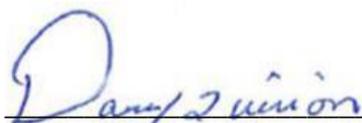
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2023-02-42 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 21 février 2023.

Il est 21h05.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier